

18 - 3^{ème} édition de la manifestation «Les 24 heures du temps» - Convention entre la Société Française de Microtechniques et de Chronométrie, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : Pour la 3^{ème} année consécutive, Besançon sera le théâtre de la manifestation «Les 24 heures du temps». Il s'agit là d'une opération événementielle de deux jours, organisée cette année au cours du week-end des 18 et 19 juin.

«Les 24 heures du temps» participent à la mise en valeur du savoir-faire local en matière d'horlogerie, contribuent à la programmation des animations de loisirs et de divertissement à l'attention des habitants de l'Agglomération, et s'inscrit dans une logique d'attractivité et de rayonnement de notre territoire à une échelle nationale.

Créées en 2014, «Les 24 heures du temps» s'appuient sur un programme diversifié d'animations relatives à la thématique du temps et au secteur d'activité de l'horlogerie. Née de l'initiative de la Société Française de Microtechniques et de Chronométrie (SFMC), implantée à Besançon, elle s'est rapidement appuyée sur l'enthousiasme de France Bleu Besançon, tandis que la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon se sont rapidement imposées comme des acteurs incontournables de l'organisation de l'événement.

Concrètement, la manifestation est installée principalement au cœur du Palais Granvelle. La Cour accueille plusieurs exposants, acteurs locaux et nationaux du secteur de l'horlogerie. Il s'agit à la fois d'entreprises qui présentent leurs produits, d'enseignants-chercheurs et d'étudiants partageant leurs connaissances et leurs recherches, d'artistes dont la thématique du temps constitue une source d'inspiration...

Le Musée du Temps, installé au Palais Granvelle, constitue un partenaire privilégié de l'événement puisqu'il s'inscrit très naturellement dans la démarche des organisateurs, avec un espace muséal qui intègre les dimensions à la fois historiques, culturelles et scientifiques de la notion du temps.

En complément, la Ville de Besançon a co-construit l'événement en organisant par ses propres moyens la «Bourse horlogère» qui a lieu le dimanche, et qui réunit une trentaine d'exposants, tandis que la promenade Granvelle prolonge le dispositif déployé dans la Cour du Palais jusqu'au site du Kursaal.

Du samedi au dimanche, les organisateurs proposaient en 2015 plus d'une cinquantaine d'animations, dont les principales s'articulent autour de l'émission de France Bleu Besançon dédiée en continu au cœur de l'événement, des animations réalisées par les exposants, des visites guidées du Musée du Temps, des conférences sur la notion du temps dans ses différentes dimensions, etc. Cette programmation riche et variée a attiré près de 25 000 visiteurs, dont plus de 4 000 personnes au Musée du Temps.

Par ailleurs, il convient d'apprécier le succès remporté auprès des exposants, acteurs de la filière horlogère locale, qui participent nombreux à l'événement, et parmi ceux-ci : Maty, Dodane, SMB (Lip), Saint-Honoré, Van Brill, Philippe Lebru, la Manufacture Vuillemin, IMI, Breitling, la Chambre Française de l'Horlogerie, Cetehor, Afpa, Orange, La Poste, etc.

Si les organisateurs, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, peuvent se satisfaire, après deux éditions, de l'intérêt du grand public comme des professionnels du secteur, il faut encore relever que cet événement pourrait prendre une place intégrante à la stratégie d'attractivité et de rayonnement de notre territoire.

En effet, l'existence d'une manifestation populaire, ayant la capacité de mettre en valeur une des spécialisations économiques du territoire, et de promouvoir à l'échelle nationale, voire internationale, une identité propre à notre ville et son agglomération s'impose aujourd'hui comme un outil déterminant d'attractivité et de rayonnement.

Aussi, la notoriété des villes, pour ne prendre que des exemples français, est fortement liée à l'existence d'une «manifestation phare», sur des thématiques très diverses : la «Fête des Lumières» de Lyon, le «Marché de Noël» de Strasbourg, les «Folles journées de Nantes», «Les 24 heures du Mans», ou plus près de nous encore «Les Eurockéennes de Belfort», etc.

Grâce à l'émergence des «24 heures du temps», Besançon dispose aujourd'hui d'une manifestation qui semble en capacité à la fois de structurer l'identité de notre territoire, sa spécificité et sa notoriété. Organisée autour d'une thématique qui s'appuie sur une caractéristique propre au territoire, «Les 24 heures du temps» abordent une problématique dont la dimension universelle ouvre des perspectives de développement qui dépassent la stricte dimension horlogère.

Pour ces différentes raisons, la Ville de Besançon souhaite assurer la pérennité de cet événement, en poursuivant la mise en œuvre d'un soutien privilégié à l'organisation de cette manifestation, en coordination étroite avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. De fait, la Ville de Besançon, au cours des dernières éditions, s'est investie pleinement aux côtés de la SFMC à travers les engagements suivants :

- Mise à disposition de la Cour du Musée du Temps
- Mise à disposition de la Salle des partenaires du Musée du Temps
- Mise à disposition du Kursaal
- Soutiens divers aux opérations de communication/promotion
- Assistance technique (mises à disposition de matériels, nettoyage du site, etc.)
- Mobilisation de plusieurs agents.

Le montant du soutien à la SFMC pour l'édition 2016 est d'environ 25 000 € pour la Ville de Besançon. Toutefois, il ne s'agit presque exclusivement que de dépenses valorisées puisque la plupart des aides apportées par la Collectivité consiste en des mises à disposition de sites, d'équipements et matériels ou d'outils de communication.

Par conséquent, la Ville de Besançon a convenu, avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et en accord avec la Société Française de Microtechniques et Chronométrie, de procéder à l'élaboration d'une convention de partenariat pour soutenir ce projet et fixer les engagements de chacun pour assurer sa réussite.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le projet de convention entre la Société Française de Microtechniques et de Chronométrie, le Grand Besançon et la Ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 23 mai 2016.